

COMMUNE DE PLAUZAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Plauzat s'est réuni en session ordinaire le 3 septembre 2020 à 20h30 dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Jean DESVIGNES, Jean-Denis MATHIAS, Sandrine BAUDET, Jean-Marie TOURNADRE, Isabelle JEANMOUGIN, Robert VAURE, Laurence LUQUET, Bernard GOURDET, Cédric BESAIRIE, Pascal DUBOURGNOUX, Amandine DIBILLY, Karine LEFFRAY, Myriam SLAMANI, Delphine ZANOLETTI, Séverine CLAVIERE.

Étaient absents et excusés : Laurent COUDUN (pouvoir à l. JEANMOUGIN)

Étaient absents : Amandine DIBILLY

Convocation et affichage du : 15-06-20

Secrétaire de séance : Séverine CLAVERIE

Délibération n° 38-09-20

Arrêt de l'adhésion à l'ADIT

Madame JEANMOUGIN Adjointe au maire, explique au conseil municipal que la commune avait adhéré au service de l'ADIT en 2020 pour trois prestations :

- La fourniture d'un site internet et une assistance (190 €)
- La fourniture d'un nom de domaine (20 €)
- La fourniture d'un certificat SSL de (100 €)

Dans la mesure où la commune a changé son site internet, il n'est plus nécessaire d'adhérer à l'ADIT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité de ne plus adhérer aux services de l'ADIT après le 31 décembre 2020.

Présents et représentés : 18

Présents : 17

Abstentions :

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean DESVIGNES

